

Contrat de Pays de Puisaye – Forterre 2007-2013

Note stratégique

« Le monde rural n'est plus le monde agricole, et n'est plus non plus ce lieu d'exode que l'attractivité des villes semblait avoir placé sans recours à la remorque de la modernité. Dans l'ensemble, son solde migratoire s'est inversé, notamment par l'arrivée de populations jeunes. Villes et campagnes s'articulent. Les nouvelles pratiques dont-il fait l'objet ont en outre élargi l'éventail de ses débouchés, diversifié sa vocation. Cet espace qui voilà trente ans se voyait majoritairement destiné à la production agricole constitue aujourd'hui un lieu de résidence recherché, une destination de plus en plus courue par les vacanciers et devient un terrain d'initiatives et de politiques variées qui mettent en lumière sa place éminente au sein des questions d'environnement » (in « Quelle France rurale pour 2020 ? » DATAR 2003).

1) La Puisaye Forterre un territoire rural en recherche d'équilibre.

Le territoire de Puisaye – Forterre est-il celui d'il y a trente cinq ans ? Ou est-il celui que l'on qualifie parfois péjorativement de « rural profond » ? Non, le monde rural change. La Puisaye – Forterre n'est pas restée à l'écart de ce changement. La dynamique est toujours là, les projets affluent, et le monde rural que nous sommes est loin d'être laissé pour compte.

1.1) Une dynamique démographique positive.

L'augmentation de la population de 2% entre 1990 et 1999 se poursuit au regard des recensements intermédiaires (sur le tiers des communes recensées on constate une augmentation de 2% entre 1999 et 2006) mais la densité reste très faible (21 hab/km²).

La population active en 1999 était de 13 545, correspondant à une progression de +3,4% par rapport à 1990. Cette substantielle augmentation s'explique en partie par l'augmentation de la population en âge de travailler (la tranche d'âge de 45 à 59 ans a augmenté de plus de 21%).

Si la Population active progresse, celle ayant un emploi ne progresse pas dans les mêmes proportions, seulement +0,6%. Le taux de chômage reste élevé malgré des offres non pourvues. La population demandeuse d'emploi à 54% féminine a un très faible niveau de qualification (71% d'entre elle a au mieux un niveau 5).

Cette dynamique démographique met au cœur des enjeux du territoire l'habitat et l'urbanisme, les conflits d'usage de l'espace, la place des personnes âgées, l'emploi et la formation, l'accessibilité aux services.

1.2) Une économie qui évolue.

Sur le plan économique, le nombre d'actifs agricoles diminue (750 exploitations) et suit la tendance départementale, même si cette diminution est moins flagrante qu'au niveau national. La spécialisation des exploitations professionnelles se confirme et le nombre d'installations baisse. Au 31 décembre 2005, on dénombre 1251 entreprises dont 615 artisanales progressant de près de 4,5 % en un an alors qu'il stagnait dans les Pays voisins de l'Avallonnais et du Tonnerrois. Les emplois sont principalement (57%) dans le tertiaire, l'industrie ne représentant que 7% est toutefois un secteur qui recrute. Au cours du contrat les différentes zones d'activités créées n'ont plus de capacité d'accueil, l'appui à la filière bâtiment a permis la création de quatre vingt emplois. N'oublions pas le tourisme qui est une activité primordiale pour le territoire, la fréquentation des sites, le nombre de nuitées augmentent régulièrement d'année en année en témoigne la fréquentation de Guédelon qui en 2006 progresse malgré une saison peu favorable (+42% de visiteurs en 5 ans).

Cette évolution économique nous conduit à nous saisir des problématiques agricoles en tant que gestionnaire de l'espace, de l'emploi et de l'accueil d'entreprises, du maintien et de l'accessibilité de l'offre commerciale, du développement touristique.

1.3) Un accueil à maîtriser.

La Puisaye – Forterre attire, que ce soit des résidents secondaires dont le nombre reste très important (1/3 des habitations), des actifs qui ne trouvent pas toujours une activité professionnelle ou des artistes dont le nombre ne cesse de croître renforçant notre image culturelle...

Mais cette situation qui s'explique principalement par notre proximité de Paris n'est pas sans poser quelques difficultés. L'augmentation du prix de l'habitat rend difficile l'accession à la propriété des locaux, l'attractivité résidentielle et touristique génère des conflits d'usage, la disparition des services crée une inégalité dans leur accès, la sous qualification des demandeurs d'emploi freine le développement des entreprises, l'absence d'une grosse ville nécessite un travail en réseau...

1.4) Un juste équilibre entre développement endogène et exogène

Comme l'identifie le Conseil régional, la Puisaye – Forterre est un territoire rural au développement endogène à polarité multiple. Son développement passe principalement par une valorisation des ressources locales. Cependant la proximité parisienne et le tourisme nous confèrent une grande capacité d'accueil. Les inégalités dans les accès aux services conduisent à leur renforcement. L'absence de ville prédominante, la dispersion de l'habitat et la multiplicité des structures conduisent à un nécessaire maillage du territoire et des acteurs.

2) Une évaluation qui confirme les enjeux du territoire.

2.1) Une évaluation participative

L'évaluation du contrat et du programme Leader+ a débuté le 26 juin 2006 par la première réunion du comité de pilotage composé des deux bureaux du Syndicat de Pays et du Conseil de développement élargi aux membres du comité technique

Leader+. Le cahier des charges reposait sur la mise en œuvre d'une démarche participative. Elle s'est concrétisée par une série de six réunions thématiques (services, culture et patrimoine, environnement, urbanisme et logement, économie et formation, communication et TIC), une série de trois réunions des maîtrises d'ouvrage (collectivités, entreprises, associations) et des réunions plus spécifiques avec les animateurs des communautés de communes, du programme Leader+ et du Pays. Ces dix-sept réunions se sont clôturées par un séminaire, ouvert à tous, qui a rassemblé plus de 160 personnes fin janvier 2007.

2.2) Un contrat en trois axes

Le contrat de Pays 2000 – 2006 et le programme Leader+ ont mis en œuvre 294 opérations pour un montant de 24 millions d'euros, soit 686 € par habitant, pour un montant de plus de 15 millions d'euros de subventions dont le quart de fonds européens.

Trois axes majeurs, à part égale, se dégagent de la mise en œuvre du contrat. L'économie pour un tiers, la culture et l'enfance jeunesse pour un second tiers et pour le troisième tiers la santé, le social, l'environnement et le tourisme. Cette répartition montre l'approche globale du développement local entrepris afin de répondre aux enjeux du territoire.

Les maîtres d'ouvrage ont été à 74% des collectivités (en montant des travaux) mais 60% des projets ont été portés par des acteurs privés. Cette analyse confirme la volonté du pays d'asseoir une structuration de son territoire en associant un maximum d'acteurs.

2.3) Des enjeux pour construire notre stratégie

L'évaluation a fait ressortir un certain nombre d'enjeux que nous avons intégré dès le départ dans la suite de la démarche.

- ⇒ Construire et partager des orientations en matière d'aménagement de l'espace ;
- ⇒ Mettre en œuvre la charte de l'environnement (eau, énergies renouvelables et maîtrise des énergies, éducation et formation à l'environnement) ;
- ⇒ Augmenter la cohérence de l'offre de logements ;
- ⇒ Assurer sur tout le territoire un accès aux différents services ;
- ⇒ Favoriser l'accueil des entreprises, des familles et de nouveaux publics touristiques ;
- ⇒ Assurer la diversité, la qualité et l'accessibilité à la culture, aux sports et aux loisirs sur le territoire ;
- ⇒ Développer les filières locales bois, promotion des productions de qualité et l'agrotourisme ;
- ⇒ Développer l'offre de formation (PER) et faciliter le recrutement dans les entreprises ;
- ⇒ Maintenir un tissu artisanal et commercial sur l'ensemble du territoire ;

- ⇒ Remobilisation des différents acteurs et améliorer les liens notamment entre communes, communautés de communes et Pays ou entre les maîtrises d'ouvrage et le Pays ;
- ⇒ Identifier les axes et les publics qui n'auraient pas été suffisamment abordés et les privilégier ;
- ⇒ Bien analyser le fonctionnement des structures en différenciant le circuit d'un projet et le rôle du pays dans la construction stratégique.

3) Une démarche participative pour construire notre projet

3.1) Pilotage de la démarche participative

Le projet de contrat 2007 – 2013 est piloté par un comité de suivi constitué par le comité de pilotage de l'évaluation que nous avons élargi aux présidents des communautés de communes et du maire de la ville d'appui.

Tous les documents de travail ont été diffusés sur le site Internet du Pays pour diffusion et apports.

Suite à l'évaluation huit groupes de travail thématiques ont été constitués :

- Aménagement de l'espace / habitat / urbanisme
- Environnement
- Economie (industrie, artisanat, commerce, services, filières locales) / Formation / TIC
- Agriculture / Forêt (approche filières agro tourisme, bois)
- Social / Formation / Services aux publics (dont petite enfance, enfance)
- Tourisme / Patrimoine / Culture
- Sports / Loisirs / Culture (dont jeunesse- ado)
- Communication

Un neuvième chantier sur la gouvernance a été ouvert et confié au comité de suivi

3.2) Trois séries de réunions de concertation

La première série de réunions (8 réunions des groupes de travail) nous a permis de déterminer les enjeux du territoire et d'identifier les premières orientations. La deuxième série de réunion a arrêté les orientations et formulé les premières actions possibles. La troisième série de réunion avec des acteurs spécifiques et des porteurs de projets potentiels a permis de travailler sur les types d'actions éligibles à envisager.

Chacune de ces séries de réunions a été suivie d'un travail avec le comité de suivi afin de voir la cohérence et la transversalité des propositions et ainsi faire les choix nécessaires à la bonne mise en œuvre future du projet de territoire.

Le choix de la stratégie du territoire a fait suite à la deuxième série de réunions. Le croisement des propositions, les choix et la hiérarchisation des actions ont conduit à écrire l'architecture du futur contrat. Tout le travail a finalement été validé lors d'une

réunion publique le 5 avril 2007 au cours de laquelle le Pays a présenté les principaux enjeux du territoire et leur déclinaison en orientations stratégiques.

3.3) Une forte participation

Les 16 réunions thématiques ont rassemblé près de 300 personnes, élus, associations, entreprises, représentants des services de l'Etat et des collectivités. Les différentes réunions ont été animées par un binôme élu du Conseil de développement et technicien. La mobilisation est allée bien au delà du Conseil de développement par des mailings personnalisés et un relais de la presse locale et de Radio France Bleu Auxerre.

3.4) Une progression du territoire

Les différents travaux ont mis en avant la progression du territoire au regard des ambitions de la charte de développement qui étaient au nombre de six :

- **Faire de l'innovation un moteur de développement pour le territoire**

Mise en œuvre de nouvelles activités, de nouveaux modes d'organisation économique, sociale, culturelle et environnementale.

- **Développer une culture de l'accueil**

Amélioration de la notoriété du territoire en terme de convivialité et de qualité relationnelle pour développer l'attractivité de la Puisaye-Forterre.

- **Mobiliser les potentialités de développement, de coopération et de partenariats**

Promouvoir l'image d'un espace dynamique et attractif, une pratique de l'intercommunalité et le développement d'une logique de réseau.

- **Construire un territoire équilibré**

Pas de privilège géographique, politique, ...mais pas de « saupoudrage » non plus !

- **Construire une communauté solidaire porteuse de sens**

Afficher clairement le sens de l'initiative collective et le respect de principes d'égalité de droit à bénéficier de l'ensemble des services et des richesses produites.

- **Préserver le territoire**

Préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel. Conforter les espaces agricoles et forestiers du territoire.

Ces ambitions restent actuelles, y compris l'intercommunalité puisque trois communes sont toujours en dehors d'une communauté de communes et qu'il faut développer les relations entre les EPCI existants.

Beaucoup d'actions ont été réalisées dans le précédent contrat pour répondre aux besoins des usagers (crèches, maisons de santé, déchèteries...). Beaucoup d'actions collectives et de projets (Université pour tous, Pôle d'excellence rurale, charte de l'environnement, programme culturel...). Toutes ces réalisations permettent aujourd'hui de faire un pas en avant. Pas en avant en terme de structuration des différents acteurs dans différents domaines (agriculture, tourisme, sports, loisirs...), pas en avant en terme de réseaux (culture, communautés de communes...), pas en

avant sur la prise en compte de l'environnement dans les actions (énergies renouvelables, Natura 2000...).

4) Une stratégie de développement durable

Malgré tous les constats positifs dans la mise en œuvre du précédent contrat, il a été trop souvent un ensemble de projets par manque de stratégie et manque de cohérence. La réalisation de la charte de l'environnement ne doit pas cacher l'absence de projets concrets.

Pour la période 2007 – 2013 la stratégie du Pays est fondée sur la volonté partagée de mener un véritable projet de développement durable basé sur trois orientations articulées autour d'une gouvernance.

La Puisaye – Forterre ...

Un Pays qui se développe en se structurant

Un Pays qui se développe dans la solidarité

Un Pays qui se développe dans la durabilité et la cohérence

4.1) Un Pays qui se développe dans la durabilité et la cohérence

Première orientation forte de la stratégie la cohérence environnementale, spatiale, des actions, des acteurs et des moyens.

- **L'environnement au cœur du développement**

L'environnement sera au cœur du projet de développement au travers des aspects d'économies d'énergies et d'utilisation des énergies renouvelables, mais aussi sur les aspects de la ressource en eau et des risques naturels et écologiques sans oublier la biodiversité et la lutte contre les nuisances. Les fiches de notre contrat se veulent une traduction opérationnelle des objectifs déclinés dans la charte de l'environnement élaborée lors de la précédente période contractuelle. Le conseil de développement recrutera, début 2008, une ressource humaine dont la mission consistera à favoriser la mise en œuvre des objectifs que se sont fixés le Pays et ses acteurs dans ce domaine.

Outre ces volets spécifiques, l'environnement sera pris en compte de manière transversale dans la mise en œuvre du contrat. La volonté est de faciliter, de favoriser la prise en compte des énergies renouvelables et des économies d'énergies dans les projets d'investissement. Favoriser les bilans énergétiques dans les collectivités, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les constructions sont des illustrations de cette volonté. Par ailleurs, le développement de la filière bois et plus particulièrement du bois énergie est une priorité pour le Pays. Le programme européen EQUAL a permis de faire émerger le projet de création du Pôle de développement durable de Saint-Sauveur. Ce lieu, composé de deux espaces distincts, aura une vocation de développement économique et social par l'accueil d'entreprises et un

objectif de promotion de la filière bois, des techniques d'éco-construction (ossatures bois, isolation naturelle, ...) et de valorisation des énergies renouvelables.

- **Progresser vers une cohérence spatiale et permettre une plus grande pertinence et cohérence des actions**

La recherche de la cohérence spatiale et dans les actions exprime la volonté de faire des états des lieux à chaque fois que cela sera nécessaire et de suivre les réalisations. Non pas que dans le précédent contrat il n'y ait pas eu d'étude préalable dans la réalisation des projets, les crèches, les CLSH ou les maisons médicales qui ont fait l'objet d'un travail en amont avec les acteurs et les organismes compétents, mais le prochain contrat affiche le souhait d'élargir ce travail thématique à l'aspect spatial et gérer notamment l'aménagement du territoire et maîtriser les conflits d'usage. Cette cohérence passera entre autre par les documents d'urbanisme, PLH, Agenda 21, CPIE ...

Certaines parties de la Puisaye-Forterre comme le Toucycois ou la zone de Charny-Chanteraine subissent une forte pression foncière ou économique dues à la proximité d'Auxerre ou d'axes routiers majeurs. Il est nécessaire, pour l'ensemble des communes qui les composent, de mener une réflexion sur les problématiques d'aménagement du territoire et de se doter de documents d'urbanisme facilitant la gestion de leur espace. Les communautés de communes de Charny-Chanteraine souhaitent d'ailleurs mener, ensemble, une étude de cohérence intercommunale.

- **Renforcer la cohérence des acteurs et l'efficacité de la gouvernance**

L'évaluation et les groupes de travail ont fait ressortir la nécessaire progression dans les relations entre les différents acteurs du territoire que ce soit les communautés de communes entre elles et avec le Pays, au sein des instances du Pays mais aussi entre les acteurs associatifs.

Sans remettre en cause les deux structures gérant le Pays de Puisaye – Forterre, trois communes restant isolées et ne permettent donc pas d'envisager le regroupement des EPCI comme cela a été envisagé dès la constitution du Pays, le lien entre les deux structures va être modifié afin d'améliorer l'efficacité. La principale évolution viendra de la validation des projets par les deux bureaux du Conseil de développement et du Syndicat dont ce dernier s'ouvrira aux Présidents des communautés de communes et du maire de la ville d'appui. Le Conseil de développement s'appropriera les réflexions de fond sur les aspects de développement durable du territoire et de la cohérence avec les ambitions de la charte. Le Syndicat assurera, outre la gestion financière du contrat, le relationnel avec les collectivités.

Les deux structures se retrouveront dans leur configuration large pour valider la programmation annuelle qui aura été travaillée préalablement dans chacune des deux formations.

L'équipe pays sera en constante relation avec les personnels des communautés de communes. Des réunions régulières, à minima trimestrielles, seront organisées pour suivre la mise en œuvre du contrat. Les projets de chacune des intercommunalités

seront étudiés annuellement ainsi que l'avancée des projets financés. Dans ces réunions toutes les personnes des structures partenaires y seront invitées, par exemple les chambres consulaires, le CDT de l'Yonne...

- **S'appuyer sur des moyens cohérents**

La cohérence spatiale, des actions, des acteurs et l'efficacité de la gouvernance repose sur des moyens d'animation et d'ingénierie forts, couplés avec une politique de communication ciblée. Enfin la cohérence de notre développement nécessite la mise en place d'une politique d'évaluation au fil de l'eau des actions conduites.

A partir de 2008, l'équipe d'animation du Pays sera renforcée par une personne chargée du volet environnement de notre contrat. Par ailleurs, nous apporterons un soutien à l'ingénierie de structures locales identifiée préalablement pour leur participation au développement du territoire. Nous aiderons par exemple les poste du Pôle de développement rural de Saint-Sauveur ou du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (une fois celui ci labellisé).

⇒ Cette orientation s'inscrit dans quatre priorités de l'Etat « Adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique », « Gestion équilibrée de la ressource en eau », « Prévention des risques naturels », « Actions en faveur de la biodiversité » et une du Conseil régional pour ce qui concerne le logement « Recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie ».

4.2) Un Pays qui se développe en se structurant

- **Valoriser et développer les potentiels du territoire**

Le Pays à travers cette orientation affirme sa volonté de faire de son développement un atout structurant son territoire et respectant ses spécificités. En effet comme vu dans la première partie et celle sur les enjeux issus de l'évaluation le Pays doit principalement valoriser ses propres ressources c'est-à-dire que son développement sera principalement endogène. Par contre il ne s'enferme pas sur lui-même et développe, comme inscrit dans la charte, son accueil et ses coopérations. Le développement exogène est d'autant plus important sur notre territoire que l'activité touristique est très importante, en témoigne le site de Guédelon qui accueille, chaque année 250 000 visiteurs venus de toute la France.

Le premier objectif est donc de valoriser les potentiels du territoire à travers ses ressources agricoles et forestières, l'économie et les filières locales. Il est ressorti des différents travaux sur l'agriculture et la forêt, qui sont sur le territoire, une force économique mais également des contributeurs au maintien de notre patrimoine

paysager, qu'il était indispensable de conduire des actions collectives valorisant les productions et les filières. Un accent fort sera donné sur les démarches qualité et les filières qu'elles soient alimentaires ou agritouristiques. La valorisation du massif forestier rejoint la valorisation des filières courtes et les énergies renouvelables sur l'aspect bois énergie.

Les actions économiques sur l'industrie et l'artisanat conduites dans le précédent contrat ont montré leur succès, les parcs d'activité créé sur Charny ou Pourrain sont très bien fréquentés et de nouveaux aménagements de création ou d'extension sont d'ores et déjà envisagés. Ainsi, la poursuite de ce type d'actions pour l'accueil et le développement des entreprises reste indispensable en lien avec les actions de formation et le Pôle d'excellence rurale.

La réalisation d'un schéma de services marchands et non marchands à l'échelle du Pays nous permettra de faire émerger les besoins de notre territoire dans de nombreux secteurs. Deux filières seront privilégiées, l'alimentaire et le BTP. Nous chercherons par ailleurs à mobiliser les Unions Commerciales du Pays car elles sont souvent le moteur d'une dynamique locale comme l'a démontré la réussite du programme de fidélité Toucy Système Plus.

Ce développement endogène doit s'accompagner du développement des technologies de l'information et de communication qui doit être au service de l'accueil, du développement, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Même si pour ce qui concerne les réseaux le Pays ne peut pas être un interlocuteur privilégié, il peut l'être concernant les usages. Le réseau des Espaces Publics Numériques sera conforté mais, en lien avec la maison de l'emploi et de la formation nous chercherons à utiliser les outils pour rapprocher les services publics des usagers.

Enfin, notre Pays souhaite continuer sa démarche d'aide à l'installation d'équipements permettant au territoire d'offrir un niveau de services élevé dans de nombreux domaines. Les maisons de santé et structures d'accueil pour les jeunes enfants ont été des axes privilégiés dans le précédent contrat, nous souhaitons, en parallèle de la poursuite du maillage territorial dans ces domaines, développer une offre à destination du public pré-adolescent et adolescent. La création de lieux d'activités et d'échanges sur le territoire de chaque communauté de communes sera une première étape.

- **Un territoire qui accueille et qui s'ouvre**

Le deuxième objectif reprend des ambitions de la charte concernant l'accueil et les coopérations. Le territoire doit se donner les moyens d'accueillir des entreprises plus importantes qui ne pourraient s'installer sur les zones communautaires ; ces entreprises structureraient l'activité économique du territoire. La Puisaye – Forterre a-t-elle la capacité d'une telle offre, la localisation est-elle pertinente, le potentiel de salariés est-il suffisant ? Une étude déterminera la pertinence ou pas d'une telle zone mutualisée.

Nous l'avons vu dans les enjeux, notre territoire a un fort potentiel touristique grâce à la présence de sites majeurs tels le Chantier Médiéval de Guédelon ou le Château de Saint-Fargeau et son Son et lumière qui attirent à eux seuls près de 350 000 personnes chaque année. La Puisaye-Forterre doit affirmer son identité touristique en prenant un appui fort ces atouts et en les valorisant comme des symboles de nos richesses. Le développement touristique aura également un aspect environnemental puisque nous souhaitons valoriser notre patrimoine naturel (forêts, étangs, bocages...) grâce à la mise en place par exemple de tables de lecture du paysage ou l'aménagement de sentier d'interprétation. Nous devons faire du tourisme une activité économique majeure pour le Pays. La qualité, l'accueil, le patrimoine culturel et paysager seront nos entrées principales. Au cours du contrat un schéma de développement touristique sera élaboré et mis en œuvre pour aboutir à une offre lisible et diversifiée.

Cette politique d'accueil économique (industrie, artisanat, tourisme) s'accompagnera d'une politique de l'habitat et du cadre de vie. Faciliter l'accueil, pour le territoire, sera aussi assurer un cadre de vie attractif tout au long de la vie. Le syndicat pour l'habitat de Puisaye-Forterre portera une étude de PLH, préalable nécessaire aux OPAH thématiques (efficacité énergétique des bâtiments par exemple) que le territoire souhaite favoriser. Nous chercherons également à diversifier le logement notamment en lien avec l'OPAC de l'Yonne. Des actions seront aussi entreprises envers les logements insalubres et indécents en respectant notre patrimoine et en valorisant l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat (isolation chanvre, chauffe-eau solaires, chauffages collectifs/individuels au bois...). Le pôle de Saint-Sauveur sera un centre de ressource et un accompagnateur des collectivités et des particuliers dans leurs démarches de construction, rénovation ou réhabilitation.

Enfin pour donner une ouverture forte au territoire, nous valoriserons et développerons nos coopérations avec les territoires voisins et dans des coopérations transnationales dans de véritables projets de développement. Aujourd'hui débutées grâce au programme Leader+ avec la République Tchèque, nous construisons actuellement des projets avec la Pologne, mais aussi des Pays comme l'Avallonnais ou les Combrailles.

- ⇒ Cette orientation s'inscrit dans quatre priorités de l'Etat « Interventions en faveur des filières agricoles et forestières », « Gestion équilibrée de la ressource en eau », « Actions en faveur de la biodiversité », « Développement numérique des territoires » et trois du Conseil régional pour ce qui concerne le « logement », le « développement économique » et le « développement numérique des territoires ».

4.3) Un Pays qui se développe dans la solidarité

La solidarité était déjà identifiée dans la charte du Pays. Elle est revenue dans les enjeux lors de l'évaluation et dans les travaux thématiques. La solidarité est à prendre d'une façon générale en terme d'accès à différentes activités, qu'elles soient culturelles, sportives, de loisirs ou de services. L'enjeu de solidarité sera également vu sous l'angle d'insertion sociale et professionnelle. Cette orientation se décline en trois axes.

- **A partir de l'existant et des expériences, poursuivre et développer une politique culturelle ambitieuse.**

Le premier contrat tend à valoriser le patrimoine culturel très important en Puisaye Forterre et à valoriser l'offre culturelle et artistique qui a fait l'objet d'une structuration dans le cadre de Leader+. Beaucoup de choses ont été faites dans le cadre du précédent contrat. Le territoire de Puisaye-Forterre aux nombreuses activités culturelles souffrait d'une non reconnaissance à l'extérieur. La mise en réseau des acteurs, le développement d'une offre culturelle cohérente à destination des populations locales et des visiteurs, un réseau de salles de qualité et diversifié nous ont permis d'améliorer notre image, en témoigne l'action des « Estivales en Puisaye Forterre » qui est entrée dans la programmation des festivals du Conseil général.

Nous ne souhaitons pas en rester là, notre territoire doit encore être plus identifié pour son action culturelle qui accompagne notre développement économique et touristique. Nous souhaitons dans ce contrat poursuivre le développement d'une politique culturelle ambitieuse. L'organisation du territoire en pôles thématiques sous l'impulsion de l'Ecole de Musique et de Dance du Pays Puisaye Forterre, la sensibilisation, la formation, la promotion, la programmation culturelle, le réseau des bibliothèques et la coopération seront les fils conducteurs de la stratégie de développement culturel.

- **Mobiliser les énergies et les potentiels en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.**

Les personnes âgées et handicapées n'ont pas été prises en compte dans le précédent contrat. Les réunions de travail ont montré des attentes que ce soit en termes d'actions spécifiques pour garantir à tous une vie sociale décente ou d'actions pour faciliter les liens intergénérationnels. L'enjeu du territoire sera de pouvoir répondre aux besoins de ces publics. Il faudra là encore travailler sur la structuration de l'offre de services, sur les formations et la mise en réseau des acteurs.

Concernant l'insertion professionnelle qui n'est pas sur le fond de notre compétence, nous ne pourrons agir qu'en périphérie notamment par la valorisation du programme EQUAL, par la mise en réseau des acteurs et par des actions de communication afin de changer l'image des publics et des associations qui œuvrent dans ce domaine.

- **Aller vers une plus grande qualité et meilleure accessibilité des services.**

La solidarité, c'est aussi l'équité dans l'accès aux services aux publics y compris l'accès à l'offre sportive et de loisirs. L'aménagement du territoire est rendu nécessaire par son étendue et l'absence de ville importante. L'accessibilité aux services se raisonne donc en maillage du territoire, en mobilité et en utilisation d'outils tels que les TIC.

Sur les services publics beaucoup de choses ont été faites dans le premier contrat mais beaucoup reste à faire pour assurer par exemple une couverture médicale, des services de qualité aux familles. Le public jeune et adolescent retiendra particulièrement notre attention et nous souhaitons doter le territoire de structures d'accueil et d'activités adaptées à leurs besoins. Les actions à entreprendre pour la plupart nécessitent un réseau des acteurs qu'ils soient publics ou privés. Nous avons l'habitude de travailler avec les collectivités et la CAF, nous développerons nos habitudes de travail avec les associations comme par exemple l'ADMR.

Pour le deuxième aspect de cet objectif, sur le sport et les loisirs, mis à part les infrastructures rien n'a été fait par le passé. Tout est à construire selon une structuration cohérente du territoire. Afin de ne pas se disperser, nous nous baserons sur les unions sportives et les écoles multisports.

- ⇒ Cette orientation s'inscrit dans une priorité de l'Etat « Adaptation des services publics et accompagnement des stratégies innovantes en matière des services à la personne » et une du Conseil régional pour ce qui concerne « les services à la population ».
- ⇒ Les axes sur la culture et le sport et les loisirs feront partie des orientations non prioritaires du Conseil régional.